

Version: 2.7 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Novatec Fluid Fe max

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Engrais

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société COMPO EXPERT France SAS

120. rue Jean Jaurès

92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone 09 82 55 28 56

Adresse e-mail fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger N'est pas une substance ni un mélange

dangereux conformément au règlement

(CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

: EUH210

Fiche de données de sécurité disponible

sur demande.

"Harzardous Substances" législation allemand Information supplémentaire

(Gefahrstoffverordnung) Appendic I, No. 5 (Nitrate

d'Ammoniaque group D III)



Version: 2.7 Date de révision: Date de révision: 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange liquide des sels organiques et inorganiques des

fertilisants

1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-,phosphate (1:1)

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27- XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 35 - <= 45

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Après inhalation de produits de décomposition:

En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du

dexamétason en aérosol (atomiseur). Repos, air frais, secours médical.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

En cas de contact avec les

yeux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

Si les irritations persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.



Version: 2.7 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Eau

Movens d'extinction

inappropriés

: Poudre sèche

Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

la lutte contre l'incendie

À des températures au-dessus de 130 °C, des gaz de décomposition dangereux peuvent être dégagés: Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote,

ammoniac

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas

respirer les fumées.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau

pulvérisée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes

quantités ont été libérées involontairement

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les



Version: 2.7 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

protection de l'environnement éaouts.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

aucun(e)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

manipulation sans danger

: Protéger de la chaleur.

Éviter une exposition directe au soleil.

Ne pas laisser sécher.

Indications pour la protection

contre l'incendie et

l'explosion

: Ce produit n'est pas inflammable. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. Tenir à l'écart des matières

combustibles.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le

travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Ne pas laisser sécher. Éviter une exposition directe au soleil.

Protéger de la chaleur.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)

: 12, Substances liquides non combustibles

Température de stockage

recommandée

: 5 - 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations

concernan.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle



Version: 2.7 Date de révision: Date de révision: 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

8.1 Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m3
	Consommateur s	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de

protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection. Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Matériaux également adaptés pour une exposition directe

prolongée (Recommandé: indice de protection 6,

correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374): Standard;Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection

changera selon le fabricant car le produit est une



Version: 2.7 Date de révision: Date de révision: 07.04.2023 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence : FDS_816_N

préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et doit

donc être vérifiée avant l'application.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : spécifique du produit

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 7,2, (20 °C)

température de cristallisation : env. -5 °C

Intervalle d'ébullition : env. 110 °C

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non explosif

Limite d'explosivité, inférieure : Non explosif

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : env. 1,25 g/cm³ (20 °C)



Version: 2.7 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

: Non applicable

Température de : env. 130 °C

décomposition Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition

thermique. Une décomposition thermique est possible au-

dessus de la température indiquée.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites,

substances reagissant acidement ou basiquement,

substances susceptibles d'etre inflammable ou oxydable,



Version: 2.7 Date de révision: Date de révision: 07.04.2023 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des

hydrocarbures chlorés, composés organiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux

peuvent se former, comme:

Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote,

ammoniac

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l

Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

cutanée Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Possibilité d'irritation en cas d'action prolongée sur la peau.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Novatec Fluid Fe max



Version: 2.7 Date de révision: Date de révision: 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Composants:

nitrate d'ammonium:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon

SGH (Système Global Harmonisé)

Composants:

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique

pour la reproduction

Incidences sur le : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Novatec Fluid Fe max



Version: 2.7 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

développement du fœtus pour la reproduction

Composants:

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet sur la fertilité.

Incidences sur le : Espèce: Rat

développement du fœtus Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

NOAEL: > 1.500 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat

NOAEL: = 256 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 52 w

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat

NOAEL: >= 185 mg/kg

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 2 w

Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.



Version: 2.7 Date de révision: Date de révision: 07.04.2023 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales : En avalant risque de formation de méthémoglobine.

Information supplémentaire

Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : (Cyprinus carpio (Carpe)): 422 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: CL50

Toxicité pour les algues : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 83 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50: 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

nitrate d'ammonium:



Version: 2.7 Date de révision: Date de révision: 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la

biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances

inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: L'accumulation dans les organismes est

attendue.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -3,1

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Une contamination des eaux souterraines est

peu probable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Lors d'une élimination par traitement biologique, un

dérèglement du processus de nitrification de la boue activée

peut intervenir.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en

vigueur.



Version: 2.7 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

: Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages Emballages contaminés

vides via les collectes organisées par les distributeurs

partenaires de la filière Adivalor.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de : WGK 1 pollue faiblement l'eau

: TRGS 511 'Ammoniumnitrat'. Autres réglementations

> Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit

doivent être signalés à l'autorité compétente .

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Novatec Fluid Fe max



Version: 2.7 Date de révision: Date de révision: 07.04.2023 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Ox. Sol. : Matières solides comburantes

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. -Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Novatec Fluid Fe max



Version: 2.7 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 07.04.2023

Date de la première version publiée: 20.07.2016

Référence: FDS_816_N

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR